

## Le dire aux non-abonnés

# Les actions de *Prescrire*... Qui les paye ?

Les actions de politique professionnelle menées par *Prescrire* sont nombreuses : production et diffusion de services documentaires, de programmes de formation permanente, etc. Pour chacune d'entre elles, il est légitime et sain de savoir qui la finance.

- **La production et la diffusion des numéros mensuels imprimés**  
Elles sont payées par les abonnés à *Prescrire*, sans recours à d'autre financement extérieur ni à la vente d'espaces publicitaires (zéro subvention, zéro publicité).
- **La production et la diffusion de la Bibliothèque électronique *Prescrire***  
Elles sont payées par les abonnés à *L'Intégrale Prescrire*, sans recours à d'autre financement extérieur ni à la vente d'espaces publicitaires (zéro subvention, zéro publicité).
- **La production et la maintenance du site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org), ainsi que des services documentaires et rubriques en ligne, qu'ils soient ouverts à tous ou réservés aux abonnés ; les actions de politique citoyenne, comme par exemple celles en faveur d'une meilleure information des soignants et des patients**  
Elles sont payées par les abonnés à *Prescrire*, sans recours à d'autre financement extérieur ni à la vente d'espaces publicitaires (zéro subvention, zéro publicité).
- **La production et la diffusion des programmes *Prescrire* de Perfectionnement des connaissances ou d'Amélioration des pratiques professionnelles**  
Elles sont payées par les abonnés inscrits à ces programmes, à travers le versement de droits d'inscription complémentaires à l'abonnement, sans recours à d'autre financement extérieur ni à la vente d'espaces publicitaires (zéro subvention, zéro publicité).

Pour soigner mieux, au regard d'abord de l'intérêt des patients, les soignants ont besoin de fonder leur activité et leurs décisions sur des données fiables et indépendantes. *Prescrire* s'est organisé pour être affranchi des influences économiques, politiques et financières des firmes intervenant dans le domaine de la santé comme de celles des organismes chargés de l'organisation des systèmes de soins, et plus généralement de l'influence d'intérêts particuliers.

**Prescrire**

Pour plus de détails, lire, en accès libre, le bilan des finances de l'Association Mieux *Prescrire* au dernier exercice budgétaire clos, c'est-à-dire à l'issue de la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009. Il est accessible à l'adresse [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org), partie "Qui est *Prescrire* ?".

Sur la Charte "Non Merci..." et sur les engagements personnels d'absence de conflit d'intérêts des dirigeants, des membres de la Rédaction et des responsables de l'association, lire aussi la page IV de "La Lettre aux Abonnés" d'août 2009, ainsi que la partie "NON MERCI..." du site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org), accessible via un bouton en haut et à droite de la page d'accueil.